

3. Le discours partitionniste

Alain Roy

Volume 39, Number 4 (232), August 1997

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/31751ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Collectif Liberté

ISSN

0024-2020 (print)

1923-0915 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Roy, A. (1997). 3. Le discours partitionniste. *Liberté*, 39(4), 78–103.

ALAIN ROY

3. LE DISCOURS PARTITIONNISTE

Avec la menace grandissante de la sécession du Québec, certains discours politiques plus ou moins inédits se sont affirmés chez les partisans de l'unité canadienne. L'article précédent s'est penché sur la question du légalisme; cette fois-ci je m'intéresserai à un autre discours, tout aussi controversé, sinon plus: le partitionnisme. Comme on sait, le mouvement partitionniste émane principalement de la minorité anglophone du Québec¹, et prône en cas d'un OUI à la souveraineté le rattachement au Canada des régions de la province qui se seraient montrées opposées à ce projet de sécession. Le partitionnisme appuie donc le principe d'une redéfinition possible du territoire québécois, qui pourrait se voir diminué de vastes pans, et «troué» aussi, comme un fromage gruyère, lorsque des «poches» fédéralistes se rencontrent au sein de régions souverainistes. Si l'on voulait théoriser la «philosophie politique» implicite du partitionnisme, l'on pourrait dire que celui-ci milite en faveur d'une redistribution du pouvoir constitutionnel provincial à l'échelle des villes ou des comtés. Le partitionnisme demande, en quelque sorte, que le Québec soit lui-même une fédération, divisible comme le serait le Canada. Réunis en sous-ensembles plus importants, villes et comtés du Québec deviendraient comme les provinces de la fédéra-

1. «Principalement», car il existe aussi un partitionnisme autochtone.

tion québécoise. Ce projet de transfert et de segmentation des pouvoirs n'est pas innocent, bien sûr, puisqu'il s'agit ainsi pour les partitionnistes de donner à la minorité anglophone du Québec un pouvoir constitutionnel à la mesure du territoire qu'elle occupe, mais dont elle ne bénéficie pas actuellement.

Les détracteurs de la partition se sont amusés à démontrer l'absurdité d'une logique de la fragmentation poussée jusqu'à l'extrême. « Pourquoi ne pas découper les enclaves partitionnistes elles-mêmes ? » demandèrent les souverainistes. L'on voit tout de suite l'incroyable mélémélo territorial qui découlerait de la division d'enclaves, divisant des enclaves, divisant des enclaves, etc., etc. Ce n'est plus l'image du fromage gruyère qu'il faudrait alors utiliser pour décrire le territoire québécois, mais bien celle du cheddar marbré orange et blanc². Le couple ou la famille politiquement divisés et vivant sous un même toit constituent le terme ultime de cette folle fragmentation du territoire. Comme dans ces maisons des Mille-Îles, exactement situées sur la frontière canado-américaine, les pièces ou parties de pièces d'un même domicile deviendraient ou québécoises ou canadiennes. Imagine-t-on la tâche des cartographes dans le cas d'un immeuble à appartements, le type de modèle 3-D qu'il leur faudrait concevoir pour rendre compte des variations nationales sur l'axe vertical³ ? Délirons encore un peu, car il est possible de concevoir un cas de partition encore plus radical : celui de l'*individu* politiquement divisé. Chez la victime de partition mentale, ce sont diverses régions de la tête (et donc du corps) qui relèvent d'autorités nationales distinctes. Cela, souvent, est cause d'indécision politique ; ou alors d'intolérance, chez ceux qui sont partitionnés

2. Ce fromage anglo-saxon ne fait-il pas plus « canadien » que son collègue suisse ? Fait à noter : un ami m'apprend que ce fromage serait potentiellement cancérigène (à cause du colorant orange).

3. Là encore, le cheddar marbré pourrait servir d'inspiration.

(mais ne s'en doutent pas). Réalise-t-on, dans les deux cas, ce que la moindre pensée peut coûter en frais de douane?

Blague à part, ce que ces absurdes hypothèses semblent toutes signifier, de manière implicite, c'est que la partition constitue une véritable boîte de Pandore. Si on l'ouvre, qui sait ce qui en sortira? Cela n'est pas souvent relevé, mais a-t-on songé que le partitionnisme pourrait avoir d'autres conséquences que la réduction du territoire québécois? Comment exclure, par exemple, le cas échéant, l'émergence d'un partitionnisme acadien prônant le rattachement au Québec? Pourquoi pas un mouvement similaire chez les Franco-Ontariens? Si les minorités des deux langues officielles sont dotées de «droits» identiques et qu'elles s'adonnent toutes deux au jeu de la partition, ce n'est pas seulement la carte du Québec qui pourrait être redessinée, mais celles également de l'Ontario et du Nouveau-Brunswick... Bien sûr, il s'agit là de scénarios *théoriques*, relevant de la politique-fiction, et l'on peut douter qu'ils se réalisent jamais. Telle est l'autre leçon possible de nos absurdes hypothèses: «le partitionnisme est une fiction».

S'ils paraissent négliger les répercussions théoriques de leur mouvement à l'extérieur du Québec – chose paradoxale pour des partisans de l'unité nationale –, les partitionnistes recourent volontiers à une argumentation de type *spéculaire* pour légitimer leurs revendications. C'est-à-dire qu'ils présentent le projet de partition comme *le miroir du souverainisme québécois* (qu'ils se trouvent donc par le fait même, et malgré eux, à cautionner). «Si les séparatistes peuvent se séparer du Canada, alors moi, je peux me séparer du Québec.» Fondé en apparence sur le principe de l'égalité des droits de tout individu, ce raisonnement peut faire croire à une parenté d'esprit entre les discours légaliste et partitionniste. Ceux-ci, en fait, sont de philosophies, sinon opposées, du moins radicalement différentes: alors que le légalisme promeut un nationa-

lisme *civique*, basé sur la primauté du droit individuel et l'égalité de tout citoyen devant la loi, le partitionnisme repose, lui, sur un nationalisme *terrien* et *linguistique*, voire *ethnique*. Sa cause ou sa motivation principale, il la tient du vif attachement de ses adhérents à un territoire qu'ils identifient comme leur, ainsi que de leur volonté de faire partie d'un pays – le Canada – où leur identité (linguistique, culturelle, religieuse...) correspond à celle du groupe majoritaire. Le partitionnisme est affaire d'appartenance; il s'appuie sur le sentiment d'une différence *collective* – celle de la minorité anglophone du Québec et, plus largement, de la majorité canadienne. Philosophiquement parlant, le partitionnisme se démarque donc moins du sécessionnisme québécois que le mouvement légaliste, ce qu'illustrent sa dimension spéculaire et le fait qu'il s'agisse d'un scénario post-souveraineté⁴.

De même que pour le mouvement légaliste, il n'est pas évident de déterminer de quels appuis et de quelle crédibilité bénéficient au juste les partisans de la partition. Ils se font voir dans des débats télévisés, tiennent des rassemblements auxquels participent certaines personnalités (William Johnston, l'ex-chroniqueur de *The Gazette*, Keith Anderson du Parti Égalité, le légaliste Guy Bertrand...). Leur plus grand fait d'armes est d'avoir conduit une trentaine de conseils municipaux de l'ouest de l'île de Montréal à faire adopter des résolutions en faveur de «l'unité canadienne» – résolutions que maître Bertrand promet de soumettre «en preuve» à la Cour suprême du Canada. Si certaines déclarations du ministre Stéphane Dion ont donné au partitionnisme ses premières lettres de

4. C'est pour cela que j'ai pu affirmer que le partitionnisme est un discours plus «progressiste» que le légalisme, qui vise à interdire l'idée même de la souveraineté. Évidemment, il ne faut pas exagérer l'importance de ces distinctions, essentiellement de nature théorique. Les partitionnistes sont souvent de fervents légalistes; et l'un et l'autre mouvement ne sont que deux moyens de parvenir à un même but.

noblesse, il n'est pas clair cependant que la faveur des fédéraux lui soit vraiment acquise. À côté d'un Preston Manning, qui soutient ouvertement la partition du Québec, l'on trouve des Chrétien et Charest plutôt sinueux et sybillins, faisant planer le doute d'une partition possible mais sans ouvertement favoriser ce scénario. Éléments d'un plan B ou d'une campagne de peur cherchant à associer la souveraineté du Québec à un état de chaos, les insinuations de «trou noir» ne satisfont guère les partitionnistes, qui attendent des engagements nets et clairs sur leur droit à la partition. Déçu par la tiédeur des partis traditionnels, l'activiste Howard Galganov décidait ainsi de se présenter comme candidat indépendant lors des dernières élections fédérales. Faut-il voir dans sa performance le signe de l'appui mitigé de la population à l'égard du mouvement partitionniste? Dans le comté de Mont-Royal – comté de tradition archi-fédéraliste –, vingt pour cent des électeurs donnèrent leur vote au candidat de la partition. Avec un total d'un peu plus de dix mille voix, Galganov put se hisser au second rang parmi les divers candidats du comté, mais loin derrière la députée libérale, qui recueillit un suffrage presque trois fois plus élevé. Pourrait être révélateur aussi ce petit fait médiatique, en lui-même anodin: une bataille de chiffres à propos du nombre de participants au rallye partitionniste de mai dernier, tenu en pleine campagne électorale, dans la ville de Saint-Laurent⁵. Quel que soit le nombre réel des personnes présentes, cette querelle me semble témoigner de la mentalité *minoritaire* des partitionnistes. Quand on sait représenter une vaste portion de la population, s'engage-t-on dans de pareilles disputes? Se montre-t-on si dépendant de ces «effets de momentum»

5. Des estimés enthousiastes évaluaient le nombre de partitionnistes à plus de six mille, alors qu'ils étaient, selon d'autres évaluations, autour de mille cinq cents...

dont on espère qu'ils feront contagion sur l'ensemble des électeurs⁶?

Cédant peut-être au *wishful thinking*, les partitionnistes ont tendance aussi à surestimer leurs appuis réels et vérifiables. L'une des erreurs d'interprétation fréquemment commise est de considérer un NON à la souveraineté comme l'équivalent d'un OUI à la partition. Rien n'autorise évidemment pareille adéquation: un référendum sur la souveraineté n'est pas un référendum sur la partition. Les souverainistes ont fait valoir qu'il serait douteux que des francophones fédéralistes ne se rallient pas à une majorité souverainiste advenant la victoire du OUI. Pour quelle raison choisiraient-ils de joindre un Canada dépourvu de sa seule province francophone? Placés devant le spectre de la minorisation et de l'assimilation linguistique, ils feraient probablement leur deuil du grand idéal fédéraliste (de toute façon brisé par la majorité souverainiste). Bref, les partitionnistes ne peuvent trouver des alliés sûrs chez les fédéralistes francophones (peut-être aussi n'en cherchent-ils pas). Ces derniers ne sont pas moins attachés au Canada qu'ils ne le sont au Québec; mais forcés de trancher dans leur double allégeance, ils pourraient bien laisser jouer finalement des critères d'ordre linguistique et culturel. Qu'y aurait-il là de surprenant? N'est-ce pas cela même qui motive le projet de partition?

What can we do?

Outre de sa représentativité quelque peu aléatoire, le partitionnisme souffre de ne pas disposer de moyens d'action véritablement efficaces, contrairement, par exemple, au mouvement legaliste, qui mène son combat juridique avec l'appui (peu enthousiaste mais néanmoins réel) du gouvernement fédéral, et par le truchement d'une

6. Voir également la fin de campagne du chef charestiste lors de la dernière élection fédérale.

institution prestigieuse et reconnue (la Cour suprême du Canada). Or, que peuvent faire au juste les partitionnistes? Leur principal outil politique – les fameuses résolutions municipales – n’offre, au mieux, qu’une valeur symbolique. Aucun pouvoir exécutoire ne peut être rattaché à ces résolutions, les municipalités n’ayant pas compétence pour légiférer en matière constitutionnelle. Nous touchons là les limites de l’argument spéculaire invoqué par les partitionnistes. Si leur mouvement peut s’apparenter à celui des souverainistes, il ne dispose pas cependant de pouvoirs semblables. Pour obtenir de tels pouvoirs, les partitionnistes pourraient toujours se regrouper au sein d’une même formation politique (le Parti Égalité, mettons), avec l’espoir d’influencer un jour le programme législatif de l’Assemblée nationale. Dans les faits, ce scénario est virtuellement impossible: les partitionnistes peuvent gagner quelques sièges lors d’une élection provinciale, mais jamais autant qu’il en faudrait pour faire tenir, disons, un référendum sur la partition du Québec (qu’ils perdraient de toute façon).

Pire encore pour les partisans de ce mouvement, sa capacité d’action semble entravée par une sorte de paralysie interne ou inhérente. Hypothèse post-souveraineté, le partitionnisme se situe à la remorque d’un événement dont il espère en fait qu’il ne se produira jamais. Il s’agit d’un mouvement politique qui, en quelque sorte, existe «trop tôt». «Visionnaire», en avance sur son époque, il répond à une politique du pis-aller probable. D’où les reproches de défaitisme qui lui sont adressés par certains détracteurs fédéralistes. D’où son incapacité aussi à mener une lutte *active* en faveur de la partition, son objectif premier n’étant pas d’exclure du Canada un Québec souverain au territoire réduit, mais bien de maintenir le Canada dans sa forme actuelle. Cette ambiguïté ontologique – sans commune mesure avec celle du Bloc, qui peut travailler de façon effective à sa propre dispari-

tion – complique passablement la poursuite de toute action concrète. C'est pour cette raison que l'existence du partitionnisme se manifeste surtout dans le champ discursif. *Le partitionnisme, c'est un discours avant que d'être un projet politique réel.* C'est une fiction, avons-nous dit, fiction qui adopte naturellement le ton de la *menace*. Plutôt que de proposer un programme d'action clair et défini, le partitionnisme se présente en effet sous une forme essentiellement allusive, sa principale visée étant de laisser présager de graves et néfastes conséquences au projet de souveraineté du Québec.

Parce qu'il ne profite pas de pouvoirs semblables à ceux des souverainistes, et parce qu'il veut se battre avec des armes qu'il n'a pas et n'aura probablement jamais, le mouvement partitionniste n'est pas à l'abri de certains sentiments d'acrimonie, de frustration ou d'impuissance. Il n'arrive pas toujours à les surmonter, comme en font foi ces dérapages, où est évoquée à demi-mot la possibilité d'une intervention militaire du gouvernement fédéral qui, en cas de victoire du oui, viendrait «sauver» la minorité anglophone du Québec. Ces invocations d'un pouvoir extérieur et providentiel peuvent être regardées comme des aveux de détresse et d'incapacité. Maints souverainistes trouveraient peut-être là un sujet d'étonnement, mais l'émergence du mouvement partitionniste laisse croire que la peur de disparaître existe *aussi* chez certains membres de la communauté anglophone du Québec. Pour eux, comme pour les minorités francophones hors Québec, le fédéralisme canadien apparaît comme le seul rempart contre le déchaînement brutal et sauvage des forces d'assimilation linguistique. Advenant la souveraineté du Québec (et l'échec prévisible des revendications partitionnistes), l'on peut être sûr que fuseront contre la majorité canadienne des accusations de lâchage. Ottawa sera blâmé de n'être pas venu «défendre» la minorité vaincue. Ce type de reproches se fait d'ailleurs

déjà entendre. On peut penser qu'il viendra aussi des provinces atlantiques. Car si le partitionnisme concerne avant tout le territoire québécois, il touche également les provinces de l'est, qui se trouveraient, elles aussi, avec un Québec souverain, coupées de l'ensemble canadien. Le sentiment que ces dernières ne pourraient survivre à la discontinuité géographique du Canada a conduit à l'élaboration de certains scénarios d'annexion américaine. Pour contrer cette menace, l'inventivité partitionniste a fourni la solution que l'on pouvait attendre: relier le Nouveau-Brunswick à l'Ontario par une bande de terre longeant les États-Unis et prélevée à même le territoire québécois⁷...

Si le légalisme répond à la peur de l'incertitude, de l'inconnu et du chaos, le partitionnisme semble témoigner, lui, d'une *angoisse de l'abandon*, puisque son but immédiat est d'empêcher toute coupure possible avec le Canada, fût-ce par le biais de solutions tout à fait farfelues sur le plan géographique. Le partitionniste a besoin de lui être *physiquement* rattaché. Il doit en faire partie. L'idée qu'il puisse vivre séparé de l'ensemble canadien lui est insupportable, comme si l'image qu'il porte en lui d'un Québec souverain était celle d'une prison, d'un cachot, d'une fosse aux oubliettes qui le condamnerait à un éternel et infernal isolement (avant de disparaître).

Violences-miroir

S'il est une chose qui caractérise la plupart des discours fédéralistes sur la souveraineté du Québec, il semble bien que ce soit l'usage systématique d'une rhétorique de la destruction. D'une façon maintenant courante et banale au Canada anglais, l'on y désigne le

7. De là à savoir si un tel corridor changerait quelque chose au sentiment d'isolement des provinces atlantiques, déjà fort éloignées des centres de décision ontariens...

sécessionnisme québécois comme un projet visant à « briser le pays », à le casser, le détruire, le déchirer, le fracturer, le rompre, l'anéantir, l'éclater, le démolir... Pas un synonyme qui n'ait été oublié. « Sécession » et « destruction » sont devenus, au Canada, des termes interchangeables. *Quebec separatists want to destroy Canada! They want to break up our country!* Continuellement répétées, ces accusations restent foncièrement incompréhensibles pour les souverainistes. Pourquoi la création d'un État québécois détruirait-elle le Canada anglais? L'indépendance n'est pas l'apocalypse. Le Canada continuera d'exister sans le Québec. La présence de cette province au sein de la fédération canadienne ne peut être gage de son existence. Pourquoi parler alors de « destruction » du Canada? Qu'est-ce que cela veut dire? Pour les souverainistes, il y a là un abus de langage, produit d'une campagne de peur politicienne ou d'une sorte d'hystérie collective du Canada anglais, peuple normalement tranquille et raisonné, mais incapable ici de dominer ses passions.

Quelle que soit leur part de vérité, ces explications souverainistes ont comme inconvénient de ne permettre qu'une compréhension limitée des raisons d'être de cette rhétorique de la catastrophe. Reformulons alors notre question: pourquoi cette obsession fédéraliste et canadienne-anglaise à l'égard de la « destruction », sans cesse présente dans ses discours sur la souveraineté du Québec? Pourquoi cette symbolique de violence, continuellement dite et réitérée? Pourquoi le Canada anglais parle-t-il ainsi de la souveraineté? Qu'est-ce qui lui fait *dire* la violence? Pourquoi est-ce là, chez lui, quelque chose qui demande à être formulé?

Si nous voulons avancer dans nos réflexions, il nous faut consentir à examiner l'hypothétique légitimité du mouvement partitionniste. Autrement dit, qu'est-ce qui fait qu'une partie non négligeable de la population, dont

plusieurs politiciens, appuie la thèse de la partition du Québec? Le souverainiste convaincu répondra que cette question est sans intérêt, les partitionnistes étant tous des fanatiques impérialistes et dominateurs, irrespectueux des plus simples valeurs démocratiques. Mais encore? Une réponse comme celle-là est facile. Elle ne coûte rien. Comme toute injure, elle exige un travail de pensée à peu près minimal. Or, de la même façon que le mouvement légaliste, il me semble que le partitionnisme nous fournit une excellente occasion de nous interroger sur le problème crucial de la *fondation des pays*.

Nous pouvons d'abord commencer par remarquer que le souverainisme québécois agit *comme une énigme* sur les fédéralistes et le Canada anglais. Pour eux, il y a là quelque chose qui, généralement, résiste à l'entendement. Le souverainisme *fait question*, pourrait-on dire, car il exige des fédéralistes canadiens qu'ils reconsidèrent tout ce qu'ils ont toujours cru savoir à propos de la politique, de leur pays, de leur histoire, de leur identité. Un parallèle pourrait être tracé avec la façon dont le communisme fit irruption dans la vie du peuple américain, qu'il exposa à une exaspérante remise en question de toutes les valeurs et de tous les principes auxquels il avait choisi de croire.

Le partitionnisme pourrait être vu, en ce sens, comme *une réponse à la question du souverainisme québécois*. Ce que nous dit cette réponse, par le biais notamment de la rhétorique catastrophiste, c'est que *la création d'un pays ne va pas sans une certaine forme de violence*. Celle-ci peut être physique (l'histoire de l'humanité nous en offre d'innombrables exemples...) ou « institutionnelle ». Alexis de Tocqueville a parlé, comme on sait, de la « tyrannie de la majorité » sous les régimes démocratiques. Comme toute entreprise de nature politique, la décision de fonder un pays s'appuie sur une certaine *volonté*, que ce soit celle du

«peuple» en général ou d'un groupe particulier d'individus. Les êtres humains n'ayant pas des volontés identiques, il est inévitable que surgissent dans leurs rapports des désaccords de tout ordre, *a fortiori* dans la sphère publique et politique, qui est affaire de pouvoir. Que cela plaise ou non, toute organisation sociale implique des combats de volontés. Quand celle des uns triomphe sur celle des autres, il y a là – veut, veut pas – une forme de violence. La volonté défaite doit se plier à la volonté victorieuse, indépendamment de tout recours à la force (intervention militaire, emprisonnement, répression, torture...). Vivre en démocratie, dans un état pacifique, n'implique pas évidemment la disparition des luttes de pouvoirs. Celles-ci, simplement, sont institutionnalisées afin d'éviter (ou de minimiser) l'usage de la violence physique lorsque s'affrontent des intérêts divergents. C'est une fatalité: avec la faculté de volition vient le désir humain d'avoir et de posséder, ne serait-ce que pour survivre, et donc les conflits. Pour échapper à tout affrontement, à toute collision, à toute lutte de volontés, il n'y a vraiment qu'une solution: se faire ermite et s'enterrer dans quelque coin perdu.

À la volonté des fédéralistes de maintenir le Canada dans sa forme actuelle, le souverainisme québécois *fait violence*. C'est contre le désir fédéraliste, contre son gré que les souverainistes tentent de réaliser la souveraineté du Québec. Cela est une évidence, bien sûr. Qu'y a-t-il là que l'on ne sache déjà? Beau truisme que celui du désaccord entre souverainistes et fédéralistes! Quel intérêt, pourquoi donc énoncer de telles banalités? Je dirais qu'il en va de notre capacité à respecter une éthique de l'affrontement politique (autrement dit, à conserver nos «mœurs démocratiques»). Il importe de se rappeler, en effet, que la mise en place et le respect par soi d'une éthique reposent principalement sur la reconnaissance de

sa propre violence (et non de celle de l'autre, ce qui est très facile⁸). Les souverainistes doivent donc rester bien conscients que leur volonté politique s'oppose à celle de l'autre, qu'elle « opprime » en quelque sorte. En cherchant à légitimer la raison d'être de la souveraineté, les souverainistes n'ont pas à nier la violence qu'elle exerce sur la volonté fédéraliste. Ils n'ont pas à être plus catholiques que le pape. Cette violence est réelle et découle de ces inévitables luttes de pouvoir inhérentes à la sphère politique. Faire comme si cette violence n'existait pas, comme si tout le monde *devait* être d'accord avec la souveraineté, présumée divinement juste et bonne, cela revient à raturer la volonté de l'autre. Les signes d'intransigeance et de fermeture de certains purs et durs reflètent, en ce sens, leur incapacité à reconnaître la violence démocratique du projet de souveraineté. Il leur faudrait comprendre pourtant qu'une telle reconnaissance ne jette nul discrédit sur leur propre désir politique, dont ils n'ont pas à se sentir inconsciemment coupables, comme s'ils avaient intériorisé, sans le savoir, tous les reproches de l'adversaire fédéraliste. Dans le meilleur des cas, cette prise de conscience pourrait avoir comme effet de calmer les pires appréhensions de la population fédéraliste et anglophone, puisque son sentiment d'oppression aura été *dit et reconnu par l'autre*.

Évidemment, cet impératif éthique concerne aussi le camp fédéraliste. Celui-ci ne doit pas s'imaginer que son option, fondée sur quelque justice immanente, est la seule bonne et possible, et qu'elle n'exerce en conséquence aucune violence sur la volonté souverainiste, jugée politiquement illégitime. Tous, il faut se méfier du fantasme de pureté, car tel est bien ce qui mène, trop souvent, à l'usage de la force physique. À cause du caractère pacifique de la société canadienne, les fédéralistes ont parfois

8. Notamment si l'on a des dispositions paranoïaques.

du mal à comprendre que l'ordre actuel puisse brimer la volonté politique d'une large partie de la population québécoise. Les récriminations des souverainistes leur semblent des caprices d'enfants gâtés. Comment peut-on se plaindre lorsque l'on vit dans le meilleur pays du monde (dixit l'ONU)?

Largement répandue, cette incompréhension fédéraliste témoigne du refoulement de sa propre violence – violence qui est celle, en définitive, de la fondation du Canada. Le souverainisme québécois, avons-nous dit, se présente comme une question pour les fédéralistes canadiens. De manière implicite, il ramène sur le tapis le problème de la création de leur propre pays. Derrière le débat sur la légitimité d'un Québec souverain se profile en effet celui de la légitimité du Canada lui-même, dont justement les souverainistes ne veulent plus faire partie. En amont de la violence démocratique du sécessionnisme québécois, l'on trouve la violence militaire de la Conquête britannique (pour ne rien dire de celle, d'ordre constitutionnel, qu'illustreraient, par exemple, l'Union des deux Canadas ou la réforme de 1982). Le souverainisme québécois est la mémoire vivante de ces violences que le fédéralisme aimerait bien pouvoir refouler en paix afin qu'existe une fois pour toute le Canada de façon parfaitement légitime. Ainsi pouvons-nous dire que le souverainisme est l'instigateur, au Canada, d'un continuuel retour du refoulé.

Quand il ne parvient pas à reconnaître sa propre violence, le fédéralisme la retrouve dans le miroir souverainiste. La violence que perçoivent les fédéralistes dans le projet de souveraineté du Québec, c'est celle en bonne partie de la fondation de l'Amérique du Nord britannique. Voilà pourquoi, sans doute, les déclarations anti-souverainistes des fédéralistes et du Canada anglais prennent si souvent un ton rageur et hargneux. Ce qu'ils dénoncent chez l'autre les concerne en fait au premier

chef, et de façon peut-être plus troublante encore, car la création d'un Québec souverain n'est qu'une probabilité future, tandis que celle du Canada a bel et bien eu lieu. Quoi qu'on fasse, les violences de la fondation canadienne ne peuvent être effacées. Réparées peut-être, pour que les oublie la mémoire affective, mais pas effacées. Quand même on ne le voudrait pas, il y a eu guerre, et prise de possession d'un territoire qui était celui des Indiens avant que les Français ne s'en emparent. Qu'il y a eu violence fondatrice, on en aurait la preuve encore, s'il le fallait, dans ces discours du conquérant qui, jadis, cherchèrent à convaincre le conquis de la légitimité et des bienfaits de la Conquête (laquelle lui faisait cadeau de la « société de droit » en mettant fin à la barbarie du régime seigneurial français⁹...). En proclamant l'absolu recours à la Constitution du Canada et à sa Charte des droits, le discours légaliste actuel se situe dans la continuité de ces prétentions historiques, dont l'objectif était de mettre en place une vision déconflictualisée de la fondation du Canada.

Le fédéralisme est donc plus ou moins piégé par ses propres dénonciations du souverainisme. Celui-ci, comme les revendications autochtones, incarne la mauvaise conscience du Canada. À cause d'un véritable effet de miroir, les dénonciations de la minorité anglophone du Québec tendent à s'auto-annuler, car tous les arguments de cette communauté pour ne pas faire partie d'un Québec souverain peuvent être repris par les souverainistes désireux de quitter le Canada¹⁰. Plus elle déplore son statut de minorité et la précarité de ses droits culturels et linguistiques, plus la communauté anglophone du

9. Sur ce sujet, voir Fernand Dumont, *Genèse de la société québécoise*, Boréal, 1996, p. 149-150.

10. Comme nous l'avons vu à propos de l'argument spéculaire des partitionnistes, ce mimétisme argumentatif joue aussi – et peut-être surtout – en sens inverse.

Québec met en valeur le fond même des revendications souverainistes. À cette différence, peu avantageuse, que la survivance de la langue et de la culture anglo-saxonne ne semble guère menacée en Amérique du Nord... La minorité anglophone du Québec se trouve donc prise dans une véritable situation de *double-bind*. Ce qui nous aide à comprendre, encore une fois, les raisons de certaines manifestations de colère et de rage, attribuables en bonne partie au sentiment d'*impuissance* de celui qui fait face à l'objet de son mécontentement.

To be or not to be?

Cette question, le Canada n'a jamais vraiment cessé de se la poser – rumination existentielle qui est la marque de ses divisions et de son avortement symbolique. Le Canada est un pays en manque de symboles et de références communes, cela est bien connu. Sans cesse, tous les jours, nous recevons les signes et la preuve de son déficit identitaire. Drapeaux de Sheila Copps, vignettes historiques de la fondation «Héritage Canada», directives diplomatiques aux artistes à l'étranger, culte de la Constitution, festivités nationales à peu près ignorées, toutes ces initiatives ne font que témoigner de la fragilité et de l'évanescence du sentiment canadien, qu'on tente par tous les moyens de faire naître ou d'encourager, fût-ce par le biais de procédés artificiels et voués à l'échec. Selon la boutade, le Canada n'existe que grâce à son chemin de fer (ce qui n'est pas faux historiquement...). L'identité canadienne (anglaise) est souvent présentée, d'autre part, sous cette forme négative: «Nous ne sommes pas des Américains.» En effet. Alors que nos voisins du sud se sont dotés d'une mythologie propre qu'ils étalent aux yeux du monde dans leur littérature et leur cinématographie, quel est donc, à nous, notre «rêve canadien» (mis à part faire fortune aux États-Unis)? L'on dit que la spécificité du Canada lui vient de ses précieux programmes

sociaux. Outre que cela trahit encore ses carences symboliques – depuis quand des services gouvernementaux sont-ils des éléments fondamentaux de définition identitaire? –, qu’advient-il donc quand les gouvernements élus se donnent le mandat de couper ces mêmes programmes?

Le «multiculturalisme» est la dernière des diverses tentatives d’autodéfinition que se sont appliquées à concevoir nos autorités fédérales, de façon plutôt vaine aussi, car le sentiment d’identité nationale n’est pas quelque chose qui se dicte, se force, ou s’impose. Et puis, si l’on y songe un peu, cette concoction de ministère – la «mosaïque culturelle» – n’est rien d’autre que le symptôme de l’inexistence canadienne, puisqu’elle se propose de métamorphoser un défaut d’identité en un trait de définition identitaire. Politique de l’échec désavoué, le multiculturalisme canadien travaille dans les faits à la conception d’un non-pays. À ses yeux, le Canada se définit essentiellement comme une terre d’accueil. Cela est très noble, certes, mais renforce l’idée que le Canada n’est, somme toute, qu’un réceptacle, une coquille vide, un pur contenant. D’une façon assez paradoxale, le multiculturalisme fait plus de cas de l’habitant *qui n’habite pas* (encore) le Canada, que de tous ceux qui, au fil de l’histoire, l’ont construit et façonné... L’image du pays inconsciemment véhiculée par le multiculturalisme, c’est celle d’une *terre vierge*. Aussi peut-on affirmer qu’il s’agit d’une politique fondamentalement anachronique, appartenant au temps d’avant la colonisation¹¹...

Notons enfin que l’hégémonie du discours économique mondialisant ne fera probablement qu’empirer la misère identitaire du Canada, moins apte que d’autres pays, mieux établis, à lutter contre la mise au rencart

11. Sur les défauts de conception du multiculturalisme, voir l’article précédent et l’ouvrage de Neil Bissoondath, *Le Marché aux illusions. La méprise du multiculturalisme*, Boréal-Liber, 1995.

économiste de toute valeur d'ordre culturel et social. Omniprésent à l'échelle du globe, le discours économique prend au Canada une importance à la mesure de sa propre faillite symbolique. Un exemple entre mille pour illustrer ce fait: tout récemment, je trouvais dans ma boîte aux lettres un petit carton, format carte postale, distribué par «le comité québécois pour le Canada». Sur le carton, la photo d'un dépanneur placardé avec des panneaux de contre-plaqué où l'on peut lire un gros «oui», marque présumée d'un graffittiste souverainiste¹². En surimpression, en bas, à droite, le comité pose la question: «Oui... à quel prix?» Il y répond à l'endos: «Parce que l'incertitude politique coûte cher en fermetures de magasins, en pertes d'emplois, en faillites d'entreprises, en exodes de jeunes, en déménagements de sièges sociaux, en augmentations d'impôts et parce que l'avenir du Québec vous tient à cœur, dites **NON** à tout nouveau référendum¹³.» Cet argument économique, nous l'avons tous entendu des milliers de fois. La prose du «comité québécois pour le Canada» est, en ce sens, emblématique de l'argumentation fédéraliste habituelle. Or, en recourant à ce type d'argument, les fédéralistes ne s'aperçoivent-ils pas qu'ils «vendent» ainsi très mal le Canada? Un certain effet de dissuasion peut être atteint, sans doute, mais au détriment de tout réel sentiment d'appartenance. Qu'elle soit fondée ou non, cette rhétorique de l'incertitude revient à dire, aux

12. En examinant la photo avec un peu d'attention, on s'aperçoit cependant que le «oui» a été ajouté là – maladroitement? – par un infographiste du comité. Le «oui», d'abord, est trop blanc par rapport au reste de la photo, qui baigne dans une lumière bleutée; puis on constate qu'il s'agit de la reproduction magnifiée de l'autre «oui» que l'on peut voir sur la photo (sur la façade de brique, à gauche du dépanneur), vrai graffiti celui-là, mais de couleur rouge et beaucoup plus petit. Donc visuellement moins *punché*. Manipulation graphique, manipulation de l'opinion?

13. Même sur le renouvellement de la fédération canadienne?

Québécois, que « rester au Canada, c'est une affaire d'argent ». Voilà qui est beaucoup, certes – nous avons tous besoin de manger, de nous vêtir, de nous loger –, mais la vie des sociétés humaines se résume-t-elle à la satisfaction de ces quelques besoins fondamentaux? Un pays, n'est-ce pas autre chose qu'un tiroir-caisse, une carte de crédit, un guichet automatique? Un pays qui ne serait que cela – un tas de piasses – est un pays mort, fini et sans âme. N'est-ce pas le cas du Canada, quand tout ce qu'il songe à demander à ses citoyens récalcitrants, c'est de se laisser acheter? Décodons encore une fois, ici, le message implicite: en s'appuyant sur le seul argument économique, notre comité « pour le Canada » nous dit en fait que les souverainistes n'ont aucune raison d'*aimer* le Canada, qui n'a que de l'argent à leur offrir, parce que lui non plus ne les aime pas... On s'ennuie presque de la poésie des Rocheuses et des envolées lyriques de Pierre Elliott Trudeau. Comment les fédéralistes, et le Parti libéral du Canada, qui s'en est fait le champion, ne voient-ils pas les sous-entendus négatifs de ce type de discours, qui ne fait qu'attiser la méfiance et l'incompréhension en jouant sur des sentiments de vulnérabilité? Les stratèges fédéraux sont de piètres psychologues...

Un pays mal pris

La comparaison esquissée plus haut entre le Canada et les États-Unis peut nous être encore riche d'enseignement. Mise en parallèle, l'histoire des deux pays nous renseigne en effet sur les causes de la carence symbolique du Canada – pays qui, contrairement à son voisin, n'est pas arrivé à s'assurer de sa propre légitimité. C'est-à-dire que, pour le Canada, *le temps de l'illégitimité* – le temps de la violence fondatrice, de la prise de possession du territoire – *n'a pu être oublié*. À cause de la mémoire amérindienne et souverainiste, la mauvaise conscience du Canada est demeurée vivante; le refoulement originaire

n'a pu s'effectuer. Les conséquences – négatives – d'un tel défaut d'élaboration sont importantes: en perdurant, la culpabilité non liquidée compromet gravement le processus de structuration identitaire. Son existence symbolique étant elle-même compromise, le pays coupable ne parvient pas non plus à exister sur le plan imaginaire.

Contrairement aux États-Unis, il y a quelque chose que le Canada n'a pu – ou su – accomplir au niveau de la prise, de l'emparement, de la saisie de son propre territoire. À la différence de leurs compatriotes loyalistes, les rebelles américains semblent avoir, eux, donné libre cours à leurs désirs d'appropriation. «Cette terre est à nous! Ceci sera notre pays!» les entend-on s'écrier, de vive voix ou en pensée, dans le feu des batailles et des affrontements contre leurs multiples adversaires (Anglais, Indiens, Canadiens, Mexicains...). Les violences liées à la création du Canada n'eurent pas de semblable portée fondatrice¹⁴. Aujourd'hui encore, le Canada reste entravé dans son développement parce qu'il n'a pas su *s'établir*, faire maison, s'implanter. Il ne s'est jamais affranchi du nécessaire travail d'*ancrage*, ni au moment de sa création, ni après. Les interrogations du Canada anglais sur la légitimité du sécessionnisme québécois – comment peut-il prendre ce territoire qu'il dit sien? de quel droit? suivant quels principes? – donnent à penser que le Canada, *pour lui-même et en ce qui le regarde*, n'est pas arrivé à y répondre (parce qu'il ne veut ou n'ose peut-être pas se poser ces questions désagréables).

Trois raisons majeures, d'emblée, viennent à l'esprit pour expliquer les causes du ratage symbolique canadien. Tout d'abord, il y a l'existence d'un lien colonial perdurant: satellite de la mère patrie, le Canada ne peut

14. Dans *Le Sort de l'Amérique* de Jacques Godbout, la bataille des Plaines d'Abraham est présentée comme une sorte de non-bataille, bouclée en quelques minutes.

trouver en lui-même son propre centre. La référence est ailleurs¹⁵, à Londres, de l'autre côté de l'océan. En défrichant les terres vierges d'Amérique, le colon loyaliste ne le fait pas pour se bâtir un pays neuf; il accroît les possessions de l'Empire, pousse plus loin les limites de sa périphérie. Contrairement aux États-Unis, le Canada n'existait pas, jusqu'à tout récemment dans son histoire, *par et pour lui-même*. Ce fait est lourd de conséquences, car c'est l'existence symbolique du pays, la constitution d'une référence propre et autonome qui se trouvent alors empêchées.

Seconde entrave à la saisie par le Canada de son propre territoire: la présence d'une importante minorité d'origine et de culture française – minorité qui, pendant longtemps, fut en fait une majorité. Comme on sait, il y eut certaines volontés d'assimilation de ce groupe, dont fait état, par exemple, le fameux rapport Durham. Mais à cause d'une série de facteurs (immigration insuffisante, menace annexionniste des États-Unis, croissance démographique des Canadiens français...), tous ces projets avortèrent, et la violence originaire ne put être oubliée. Du simple fait d'exister, l'inassimilable communauté fut un constant rappel de ce que le Canada (britannique) devait son origine à la Conquête – une guerre, une agression armée. De par sa seule présence, le conquis rappelle au conquérant que celui-ci, un jour, jadis, usa de force. Sa survivance est le désaveu, voire la dénonciation, du projet de fondation originel conçu suivant la logique du Même (et qui exige, en clair, la disparition de l'autre). C'est ce désir et cet échec premier que cherche à camoufler

15. Comme dans le multiculturalisme, qui définit l'identité du Canada par son immigration. Vu sous cet angle, le multiculturalisme apparaît comme le symptôme d'un pays colonial n'ayant pas encore terminé son devoir de décolonisation.

le mythe fédéraliste des «deux peuples fondateurs» – fantasme idyllique qui opère une double dénégation en suggérant, d'abord, qu'il y a eu fondation du Canada (alors que celle-ci, après plusieurs siècles, n'est toujours pas achevée); et ensuite, que cette fondation présumée n'a été le fait d'aucune violence (pas de Conquête, pas de déportation, pas de tentatives d'assimilation, pas de rébellions, pas de constants affrontements politiques...).

Le troisième facteur s'apparente au second, dont il profite en quelque sorte, bien qu'il l'antécède historiquement. Je veux parler de la présence des peuples autochtones au Canada. De plus en plus puissantes et organisées depuis quelques décennies, les réclamations territoriales des Amérindiens posent de façon directe et impitoyable le problème de la légitimité du Canada (et de celle d'un éventuel Québec souverain). De la même façon que le souverainisme québécois, qui a pu lui servir en partie de modèle, le mouvement d'émancipation des peuples amérindiens entretient le souvenir de la violence fondatrice, venue de France ou d'Angleterre. «Le Canada est-il un pays usurpé?» Telle est la question que véhiculent implicitement les revendications autochtones et que les «allochtones» ne sont jamais parvenus à étouffer. On peut présumer qu'elle continuera de se poser tant que les Indiens n'auront pas obtenu quelque forme de reconnaissance officielle. Parqués dans des réserves, exclus des structures de pouvoir, soumis à des politiques assimilatrices, les autochtones n'ont pas pour autant cessé de hanter la conscience du conquérant, si l'on pense que celui-ci n'est jamais parvenu à la prise de possession d'un territoire dont la capitale, ironiquement, porte un nom d'origine indienne¹⁶...

16. Ce qui n'est pas le cas, évidemment, des *United States of America*, patrie de Washington.

Should I stay or should I go?

Dans les développements précédents, je n'ai pas voulu laisser entendre que la seule façon de fonder le Canada aurait été de suivre la logique du Même (en rayant de la carte peuples autochtones et Canadiens français). Des modèles de fondation tripartite auraient pu être conçus, peut-être, comme ils le sont aujourd'hui. Mais tel n'a pas été le cas. En dépit de ses politiques de dénégation officielle (le culturalisme «bi» ou «multi»), le Canada n'a jamais vraiment rompu avec le rêve illusoire d'un pays homogène – rêve qu'il ne cesse maintenant de retrouver, pour le dénoncer, dans le souverainisme québécois, son miroir. L'histoire du Canada, n'est-ce pas celle de constants refus, attermoissements et réticences? Parce qu'aux peuples conquis n'a pas été accordée une véritable forme de reconnaissance officielle, assortie de pouvoirs spécifiques, les Canadas rêvés par le Canada anglais n'ont jamais pu coïncider avec le Canada réel, tel qu'il existe suivant sa propre histoire. L'histoire de ce «décalage», c'est celle de l'avortement symbolique du Canada.

À ce défaut de fondation du Canada, qu'il perpétue en quelque sorte, peut être attribué le type d'attachement au pays qui semble primer chez l'ensemble de la population. Dans un pays souffrant de précarité symbolique, l'attachement au territoire prend naturellement un caractère, disons, «existentiel». C'est-à-dire que l'allégeance de l'habitant s'adresse d'abord et avant tout au coin de terre où il vit et a vécu, beaucoup plus qu'à telle ou telle image abstraite de la nation. De là, l'importance de ces régionalismes canadiens, dont la dernière élection fédérale nous a donné la frappante confirmation, suivant l'interprétation largement partagée des observateurs politiques (qui, pour une rare fois, faisaient montre d'une étonnante unanimité). Pour de nombreux Québécois, ces

élections furent l'occasion de découvrir l'ampleur des divisions à l'intérieur du Canada anglais, divisions jusque-là méconnues ou sous-estimées¹⁷.

La prévalence de cette forme d'attachement régional, terrien, existentiel, a probablement contribué à l'émergence du mouvement partitionniste. Comme nous l'avons vu, le discours de la partition repose avant tout sur des sentiments d'enracinement et d'appartenance à la terre. Aussi peut-on considérer le partitionnisme comme une forme d'élaboration défensive visant à contrer l'expérience redoutée du deuil – deuil du territoire perdu ou quitté –, étant exclue la possibilité de vivre dans un éventuel Québec souverain. Ce qui complique grandement la situation des partitionnistes, c'est que l'éventualité d'aller vivre *ailleurs au Canada*, ailleurs que sur la terre même où il ont vécu et continuent de vivre, pourrait leur être tout aussi problématique (peut-être plus même que celle de vivre dans un Québec souverain). Le partitionnisme, en ce sens, est un discours qui se dresse contre l'angoisse du déracinement, contre le traumatisme anticipé de l'exil. Que l'on puisse ainsi parler d'«exil» illustre bien l'ampleur de la régionalisation canadienne, et la prévalence en ce pays d'un attachement de type territorial ou existentiel. Suivant ce point de vue, l'expérience du départ ou du déménagement prend une connotation essentiellement malheureuse et négative, voire tragique, dont il faut se demander cependant si elle va de soi. Prenons encore l'exemple des États-Unis, où les migrations intérieures – qui font partie de sa mythologie propre –, semblent sinon encouragées, du moins assez courantes. En disant cela, je ne veux pas insinuer que les partitionnistes devraient

17. Comme en fait foi, par exemple, l'utilisation répandue au Québec de l'expression «reste du Canada» – récusée par plusieurs, du côté anglophone, parce qu'elle se trouve à gommer le sentiment de différences marquées entre l'Ouest, les Prairies, l'Ontario et les Maritimes.

songer à quitter un éventuel Québec souverain. Ce que je tente ici de cerner, c'est le débat intérieur qui me semble déchirer les partitionnistes, hantés par le sentiment qu'ils devront peut-être un jour quitter le Québec, qu'ils ne veulent cependant pas quitter. Le partitionniste se trouverait donc pris entre deux impossibilités: vivre dans un Québec souverain, et vivre ailleurs au Canada. Pour se sortir de cette impasse, il ne dispose que de deux solutions, toutes deux problématiques: le *statu quo* (menacé par les souverainistes), et la partition (politiquement peu réalisable)¹⁸.

L'exil ou le déracinement n'est pas le seul sujet d'angoisse du partitionniste. À la difficulté de quitter le coin de terre aimé s'ajoute naturellement des anxiétés d'ordre économique et professionnel. De nos jours, qui peut, comme cela, partir à l'aventure? Qui peut se «relocaliser» sans s'inquiéter du sort qui l'attendra «là-bas», du travail qu'il pourra ou non y trouver? Dans ce contexte prennent un autre sens, plus angoissant, les interrogations sur la satisfaction des besoins vitaux (manger, se loger, se vêtir...), qu'évoquaient indirectement dans leur prospectus nos amis du «comité québécois pour le Canada». J'en viens aussi à me demander si l'appréhension d'un exil prochain n'est pas ce qui motive ou colore les fameuses doléances fédéralistes au sujet de l'«incertitude politique

18. Ce déchirement peut donner lieu à des déclarations paradoxales, et involontairement comiques, comme celle-ci, prononcée lors d'un récent rallye partitionniste: «*If the separatists want to leave, we're not leaving with them!*» Évidemment, en cas de souveraineté, personne n'irait nulle part et tout le monde resterait au même endroit... Cela dit, pareille déclaration n'est pas sans intérêt, puisqu'elle nous permet de concevoir une sorte de géopolitique relativiste (au sens einsteinien du terme), suivant laquelle un changement de cadre constitutionnel fait se déplacer celui qui ne bouge pas (de la même façon, disons, qu'une personne immobile se déplace dans l'espace à cause du mouvement des planètes et des galaxies...).

et économique», dont le projet de souveraineté serait la cause. Au-delà de la banale rhétorique partisane ou du chantage de promoteurs et de financiers en mal de subventions, l'incertitude en question, n'est-ce pas celle de l'anglophone qui redoute – à tort ou à raison – de perdre son emploi dans un Québec souverain et français, et qui ne sait où il lui faudra s'exiler pour vivre et travailler dans sa propre langue?

(Suite de ce troisième article dans le prochain numéro)